



LE PALACE

CINEMA • EPERNAY

REGLEMENT INTERIEUR

Bienvenue au cinéma **Le Palace d'ÉPERNAY**.

Afin que chaque séance se déroule au mieux, nous vous remercions de respecter les règles suivantes :

VALIDITE DU BILLET DE CINEMA

- Seuls les spectateurs munis de billets valables, mentionnant le film, l'heure de la séance et la salle, ont accès au cinéma.
- Les billets ne seront plus délivrés quinze minutes après le début de la séance.
- Les billets doivent être conservés jusqu'à la fin de la séance.
- Les billets achetés en prévente ne sont ni échangeables, ni remboursables une fois leur validité dépassée.

TARIF DES PLACES

- Les billets aux tarifs réduits sont délivrés sur présentation d'un justificatif.
- Pour les paiements en espèces, nous vous remercions de faire l'appoint. Les billets de 200 et 500 euros ne seront pas acceptés en caisse (art L.112.5 du Code monétaire et financier).
- Les chèques bancaires ne sont plus admis comme moyen de règlement.

ÂGE DES SPECTATEURS

- Pour des raisons médicales (le volume sonore n'étant pas adapté aux plus petits), de sécurité et de confort commun, les enfants de moins de 2 ans, ne peuvent accéder à nos salles. Au-delà de cet âge, ils doivent s'acquitter d'un droit de place.
- Les mineurs non accompagnés restent sous la responsabilité de leur tuteur légal.
- Certains films comportent une interdiction aux moins de 12, 16 ou 18 ans, même accompagnés. Un justificatif d'âge pourra être demandé en caisse.

SEANCES EN 3D

- Les lunettes 3D prêtées en caisse du cinéma sont fragiles et doivent être maniées avec le plus grand soin. Elles devront être rendues en bon état au personnel à la sortie de la séance.

COMPORTEMENTS AU SEIN DU CINEMA

- Chaque spectateur doit adopter une attitude calme et respectueuse. Une tenue et un comportement corrects sont exigés dès l'entrée dans l'établissement.

- Au titre de la loi du 11 octobre 2010, l'accès au cinéma est interdit à toute personne munie d'une tenue dissimulant le visage.

- Toute personne en état d'ébriété manifeste ou ayant un comportement violent (physique ou verbal) ou sous l'influence de produits altérants son comportement sera refusée à l'entrée (art L.3441-1 du Code de la Santé Publique). Si elle se trouve déjà dans une salle, elle sera priée de quitter l'établissement sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

- Pour la sécurité de tous, le contenu des sacs pourra faire l'objet d'un contrôle par le personnel du cinéma. Les trottinettes, casques de moto, bouteilles en verre et autres objets encombrants ne sont pas acceptés en salle.

- Aucune nourriture chaude n'est autorisée à l'intérieur des salles.

- Les animaux, à l'exception des chiens d'assistance, ne sont pas admis au sein de l'établissement.

- Le cinéma Le Palace n'est pas responsable des vols, pertes ou dégradations de vos objets personnels.

- Il est strictement interdit d'enregistrer tout ou partie d'un film et de prendre des photos en salles. Les actes de piraterie audiovisuelle sont passibles de poursuites judiciaires et feront l'objet d'une intervention de la police.

- L'usage de téléphones portables et de tablettes numériques est interdit dans nos salles dès le début des séances.

- Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'ensemble de l'établissement.

- Le cinéma Le Palace est muni d'un système vidéo destiné à assurer la sécurité des biens et des personnes. Le cinéma Le Palace assure la gestion de ce dispositif conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- Le cinéma Le Palace pourra mettre en jeu la responsabilité de toute personne lui ayant causé des dégradations et en demander la réparation.

En cas de problème nuisant au bon déroulement de votre séance, n'hésitez pas à solliciter immédiatement le personnel du cinéma.

Epernay le 20 Mai 2015